



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 septembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
en 2021**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2021
(1^{er} au 4 février 2021)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2021/1	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019.	3
2021/2	Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement.	4
2021/3	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2021.	6

**Session annuelle de 2021
(7 au 11 juin 2021)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2021/4	Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020.	8
2021/5	Évaluation du PNUD.	9
2021/6	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020.	12
2021/7	Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur.	12
2021/8	Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive.	13



2021/9	Évaluation du FNUAP	13
2021/10	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	14
2021/11	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration.	14
2021/12	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	16
2021/13	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021.	16

**Deuxième session ordinaire de 2021
(30 août au 2 septembre 2021)**

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>	
2021/14	Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025	19
2021/15	Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025	20
2021/16	Dialogue structuré sur le financement du PNUD	21
2021/17	Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025	21
2021/18	Budget intégré du FNUAP pour 2022-2025	22
2021/19	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	23
2021/20	Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025	24
2021/21	Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2022-2023 et rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020.	25
2021/22	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2021.	26

2021/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* que le Comité des commissaires aux comptes a émis des opinions sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2019 ;

2. *Engage* le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de normaliser, d'une part, la présentation de leurs rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment, lorsque c'est possible, en harmonisant la période sur laquelle portent les informations détaillées qu'ils communiquent et en classant les recommandations par ordre de priorité, ainsi que, d'autre part, la présentation des rapports sur d'autres priorités ;

En ce qui concerne le PNUD :

3. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD pour donner suite aux sept grandes priorités définies à la lumière des audits (priorités d'audit) pour 2018-2019 ;

4. *Fait siennes* les sept principales priorités d'audit en matière de gestion proposées pour la période 2020-2021 ;

5. *Prend note* des progrès réalisés par le PNUD dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019, encourage vivement celui-ci à poursuivre l'application de ces recommandations et de celles des années précédentes auxquelles il n'a pas encore donné suite, afin qu'elles puissent être classées, et lui demande d'inclure, dans ses rapports sur les recommandations issues des audits, des informations sur les effets des mesures prises pour donner suite à ces recommandations, notamment en ce qui concerne la culture institutionnelle ;

6. *Prend note* des observations du Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion du risque de fraude, et encourage le PNUD à poursuivre ses activités relatives à sa propre stratégie de lutte contre la fraude et à faire progresser l'application du plan d'action pour la gestion du risque de fraude ;

7. *Encourage* le PNUD à coordonner les mesures qu'il prend pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes avec celles qu'il prend pour donner suite aux conclusions du rapport d'audit du Bureau de l'audit et des investigations intitulé « Performance Audit of UNDP Global Environmental Facility (GEF) Management » (audit de performance de la gestion par le PNUD des projets du Fonds pour l'environnement mondial) ;

En ce qui concerne le FENU :

8. *Souscrit* aux efforts que fait actuellement le FENU pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019 ;

En ce qui concerne le FNUAP :

9. *Prend acte* des progrès accomplis par le FNUAP dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année financière

terminée le 31 décembre 2019, se félicite des nouvelles mesures prévues par le Fonds, et l'engage vivement à continuer d'appliquer les recommandations du Comité pour qu'elles puissent être classées ;

10. *Attend avec intérêt* que le FNUAP adopte une politique de gestion du risque institutionnel (en 2021) et le progiciel de gestion intégré (en 2022), lesquels contribueront à l'application et au classement des recommandations en suspens ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

11. *Prend note* des progrès réalisés par l'UNOPS dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2019, encourage l'UNOPS à poursuivre ses efforts en ce sens, et attend avec intérêt son prochain rapport sur la question.

4 février 2021

2021/2

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques (DP/2021/6) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2021/7) :

1. *Prend note* de l'évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

2. *Prend note avec satisfaction* des constatations et conclusions de l'évaluation, qui indiquent que le PNUD a joué un rôle important dans l'appui aux pays cherchant à s'adapter aux changements climatiques et a grandement contribué à ces efforts, et mettent par ailleurs en lumière des possibilités de renforcement et d'accélération supplémentaires ;

3. *Demande* au PNUD d'accélérer la prise en compte des risques climatiques dans l'ensemble de ses activités de développement, de réduire le morcellement de ses programmes d'adaptation aux changements climatiques en continuant d'investir dans des stratégies programmatiques intégrées, et de renforcer son soutien à l'adaptation dans les petits États insulaires en développement ;

4. *Demande également* au PNUD de prendre en considération les recommandations issues de l'évaluation qui concernent la nécessité de renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe pour faciliter l'adaptation, notamment dans le cadre des services de relèvement résilient qu'il offrira prochainement au titre de son programme de réduction des risques de catastrophe, dont certains aspects toucheront à l'adaptation durable, qui est elle-même liée à l'action du PNUD en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'intensifier le recours à des stratégies innovantes de mobilisation du secteur privé et d'accorder une plus grande importance à l'égalité des genres dans les activités de soutien aux politiques et aux capacités qui s'inscrivent dans son programme en matière d'adaptation ;

En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2021/8) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2021/9) :

5. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

6. *Prend note* des constatations et conclusions de l'évaluation, qui soulignent notamment la contribution apportée par le PNUD au développement durable, à la gouvernance et à la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit, tout en mettant en lumière les domaines dans lesquels il est possible de faire des progrès ;

7. *Se félicite* que le PNUD se soit engagé à renforcer ses partenariats au sein et hors du système des Nations Unies, ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes et les activités visant à en tirer des enseignements ;

8. *Salue* la contribution du PNUD à la prévention des conflits, encourage celui-ci à renforcer l'action qu'il mène dans ce domaine en s'appuyant sur ses activités en matière de développement, et rappelle à cet égard la décision 2017/30 ;

9. *Encourage* le PNUD à continuer de faire en sorte que ses programmes tiennent compte des risques en présence et reposent avant tout sur des activités au niveau local, en particulier dans les pays touchés par un conflit ;

10. *Prend note* du fait que le PNUD va élaborer prochainement un cadre pour les contextes de crise et de fragilité qui tiendra compte des conclusions de l'évaluation et de la réponse de l'administration s'y rapportant, et demande au PNUD de lui présenter un exposé oral sur l'application des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de l'administration ;

11. *Prie* le PNUD de transmettre aux parties concernées des précisions concernant la répartition des responsabilités entre le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, le Bureau de gestion des crises et les bureaux régionaux, afin d'éviter le chevauchement des tâches et d'assurer la clarté, la cohérence et la complémentarité des activités aux niveaux mondial, régional et national ;

En ce qui concerne l'évaluation du soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche intégrée fondée sur la résilience (DP/2021/10) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2021/11) :

12. *Prend acte* de l'évaluation du soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche intégrée fondée sur la résilience et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

13. *Prend note avec satisfaction* des constatations et conclusions de l'évaluation concernant les mesures prises par le PNUD pour promouvoir la notion de résilience dans le cadre de l'action menée en réponse à la crise des réfugiés syriens, ainsi que du renforcement du partenariat noué entre le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux fins de l'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil ;

14. *Prend note* du fait que, pour respecter pleinement son obligation de permettre le retour volontaire des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité, le PNUD, en consultation avec le HCR et d'autres partenaires concernés, va examiner et revoir les grandes orientations du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience pour améliorer l'action menée et les mécanismes de coordination en tenant compte de l'évolution de la situation ;

15. *Encourage* le PNUD, conformément aux conclusions de l'évaluation, à assurer une direction éclairée et à trouver des moyens concrets de renforcer la coopération, la cohérence, la coordination et la complémentarité internes et interinstitutionnelles dans le cadre des opérations du système des Nations Unies au niveau national ;

16. *Prie* le PNUD de régler les problèmes relevés dans l'évaluation en ce qui concerne l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

4 février 2021

2021/3

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2021

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2021, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu, le 7 décembre 2020, le Bureau suivant pour 2021 :

Présidence :	M ^{me} Lachezara Stoeva (Bulgarie)
Vice-Présidence :	M ^{me} Yoka Brandt (Pays-Bas)
Vice-Présidence :	M. Lang Yabou (Gambie)
Vice-Présidence :	M ^{me} Rabab Fatima (Bangladesh)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2021 ([DP/2021/L.1](#) et [DP/2021/L.1/Corr.1](#)) ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2020 ([DP/2021/1](#)) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2021 ([DP/2021/CRP.1](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2021 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2021 :

Session annuelle :	7-11 juin 2021
Deuxième session ordinaire :	30 août-3 septembre 2021

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2021/1 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports du PNUD ([DP/2021/3](#)), du FENU ([DP/2021/4](#)), du FNUAP ([DP/FPA/2021/1](#)) et de l'UNOPS ([DP/OPS/2021/1](#)) relatifs à l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019 ;

Point 3

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP-FPA/2021/1](#)) ;

Débat consacré au PNUD

Point 4

Rapport sur le développement humain

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain ;

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Côte d'Ivoire ([DP/DCP/CIV/3](#)) ;

Asie-Pacifique : Chine ([DP/DCP/CHN/5](#)) ;

États arabes : Somalie ([DP/DCP/SOM/4](#)), Tunisie ([DP/DCP/TUN/3](#)) ;

Europe et Communauté d'États indépendants : Azerbaïdjan ([DP/DCP/AZE/5](#)), Géorgie ([DP/DCP/GEO/4](#)) ; Macédoine du Nord ([DP/DCP/MKD/4](#)) ; Ouzbékistan ([DP/DCP/UZB/4](#)) ;

Amérique latine et Caraïbes : Mexique ([DP/DCP/MEX/3](#)), Panama ([DP/DCP/PAN/4](#)) ; Uruguay ([DP/DCP/URY/4](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation de six mois du programme de pays de Madagascar ([DP/2021/5](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays de l'Afghanistan ([DP/2021/5](#)) ;

Approuvé la quatrième prolongation de six mois du programme de pays de la République arabe syrienne et la cinquième prolongation du programme de pays du Yémen ([DP/2021/5](#) et [DP/2021/5/Add.1](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays du Tadjikistan ([DP/2021/5](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays du Guatemala et de la République bolivarienne du Venezuela ([DP/2021/5](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Argentine, du Bangladesh, de la Malaisie et des Maldives et de la première prolongation de six mois du programme de pays de l'Arménie, qui ont déjà été approuvées par l'Administrateur ([DP/2021/5](#) et [DP/2021/5/Add.2](#)) ;

Point 6

Évaluation

Adopté la décision 2021/2 sur l'évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques ([DP/2021/6](#)) et la réponse de l'administration s'y rapportant ([DP/2021/7](#)), l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit ([DP/2021/8](#)) et la réponse de l'administration s'y rapportant ([DP/2021/9](#)), ainsi que l'évaluation du soutien du PNUD aux interventions menées en réponse à la crise des réfugiés syriens et à la promotion d'une approche intégrée fondée sur la résilience ([DP/2021/10](#)) et la réponse de l'administration s'y rapportant ([DP/2021/11](#)) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Évaluation

Pris note de l'évaluation formative du soutien apporté par le FNUAP à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (DP/FPA/2021/CRP.1) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/FPA/2021/CRP.2) ;

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Azerbaïdjan (DP/FPA/CPD/AZE/5), Chine (DP/FPA/CPD/CHN/9), Côte d'Ivoire (DP/FPA/CPD/CIV/8), Eswatini (DP/FPA/CPD/SWZ/7), Géorgie (DP/FPA/CPD/GEO/4), Macédoine du Nord (DP/FPA/CPD/MKD/2), Ouganda (DP/FPA/CPD/UGA/9), Ouzbékistan (DP/FPA/CPD/UZB/5), Panama (DP/FPA/CPD/PAN/4), Somalie (DP/FPA/CPD/SOM/4), Tunisie (DP/FPA/CPD/TUN/10) et Uruguay (DP/FPA/CPD/URY/4) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Bangladesh, de la Guinée-Bissau, des Maldives et de la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/2021/2) et de la première prolongation de six mois du programme de pays de l'Arménie (DP/FPA/2021/2/Add.1) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays du Guatemala et de la République bolivarienne du Venezuela et la quatrième prolongation de six mois du programme de pays de la République arabe syrienne (DP/FPA/2021/2) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Entendu un exposé présenté par le Directeur des portefeuilles régionaux de projets au nom de la Directrice exécutive ;

Point 10

Questions diverses

Entendu un exposé de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

4 février 2021

2021/4

Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 (DP/2021/16) et de ses annexes, du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun

d'inspection en 2020 (DP/2021/16/Add.1) et de ses annexes, et de l'annexe statistique (DP/2021/16/Add.2) ;

2. *Se félicite* de ce que le PNUD ait, en toute rapidité, prêté, sur les plans local et mondial, un appui aux programmes de pays pour leur permettre de riposter à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en dirigeant les aspects techniques pour la mise en œuvre de l'action socioéconomique immédiate des Nations Unies face à la COVID-19, et accueille avec satisfaction l'insertion de nouvelles mesures d'établissement de rapports arrêtées de concert avec le système des Nations Unies pour le développement pour saisir les résultats de la riposte à la pandémie ;

3. *Prend note* de ce que le PNUD continue d'aller de l'avant dans la réalisation de son plan stratégique pour 2018-2021, faisant fond sur les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours et constatant que le PNUD a réalisé en 2020 son deuxième taux d'exécution de programmes le plus élevé en six ans ;

4. *Encourage* le PNUD à continuer d'accélérer la cadence de son action pour réaliser ce qui reste de son plan stratégique, en s'inspirant des mesures agiles prises pour riposter à la pandémie et des leçons tirées de cette expérience pour établir le plan stratégique pour la période 2022-2025 ;

5. *Se félicite* de ce que le PNUD affiche la ferme volonté d'apporter aux pays un appui systémique intégré qui leur permette d'aller plus rapidement de l'avant de l'avant pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre d'un système des Nations Unies pour le développement réformé et encourage le PNUD à continuer d'œuvrer étroitement avec les organismes des Nations Unies pour apporter aux pays un appui en ce qu'ils concourent à la réalisation des objectifs communs du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

6. *Prend acte en s'en réjouissant* du trentième anniversaire du Rapport sur le développement humain et du Rapport sur l'indice de développement humain et encourage le PNUD à continuer de faire œuvre de pionnier s'agissant de mesurer l'évolution du développement humain par des méthodes inclusives, durables adossées à des données.

11 juin 2021

2021/5

Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2020 (DP/2021/19) et les observations de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2021/19) et des observations de l'administration s'y rapportant, se félicite du complément d'analyse proposé touchant les principales conclusions et leçons tirées des évaluations faites en 2020 et prie le PNUD de traiter les questions suscitées par celles-ci ;

2. *Salue* le fait que le Bureau indépendant d'évaluation entreprend d'œuvrer plus étroitement avec les bureaux de pays du PNUD à améliorer la qualité et la couverture des évaluations décentralisées, et se félicite de ce que le PNUD fait pour collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation en vue d'améliorer l'activité d'évaluation décentralisée, encourage le PNUD à continuer à agir dans ce sens, le but étant d'identifier et de constituer des capacités et moyens d'évaluation qui permettent d'améliorer sensiblement la note de satisfaction des évaluations décentralisées ;

3. *Salue* la nouvelle prometteuse Initiative d'évaluation mondiale lancée par le Bureau indépendant d'évaluation avec le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale et d'autres partenaires, le but en étant de susciter une école de l'évaluation à l'échelle mondiale et d'aider les États Membres et d'autres parties prenantes à renforcer les dispositifs et capacités publics de suivi et d'évaluation ;

4. *Prend note* de la qualité des recommandations faites par le Bureau indépendant d'évaluation ainsi que des progrès accomplis s'agissant de mettre en œuvre les dictées à l'administration par les conclusions et recommandations issues des évaluations et encourage le PNUD à continuer de prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations en souffrance et pour exécuter systématiquement et promptement toutes futures recommandations issues d'évaluations ;

En ce qui concerne l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2021/20) et la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/21) :

5. *Prend note* de l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2021/20) et de la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/21) ;

6. *Félicite* le PNUD d'avoir su s'adapter à la situation inédite de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), faisant la preuve de son aptitude à réorienter sa programmation de pays pour aider les pays à riposter à la pandémie et à se donner les moyens de s'en relever ;

7. *Se félicite* de voir le PNUD entreprendre méthodiquement de promouvoir des solutions de développement intégré et des partenariats de coopération dans le but de soutenir et mobiliser des financements au service des Objectifs de développement durable, tout en institutionalisant le principe qui veut que nul ne soit laissé pour compte ;

8. *Prend note* de la volonté du PNUD de préciser la manière dont il entend élargir et concrétiser l'ambition de faire une place à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles en tant qu'agents catalyseurs de développement au service du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 ;

9. *Prend note avec satisfaction* de ce que le PNUD a fait pour mieux s'ouvrir à ses clients en simplifiant ses procédures et en investissant dans la transformation numérique et l'innovation ;

10. *Reconnaît que* les transformations envisagées dans le Programme 2030 et le plan stratégique pour 2018-2021 exigent un financement plus prévisible et plus souple et note que le PNUD qui enregistre un afflux stable d'autres ressources et voit augmenter ses ressources ordinaires, mobilise et réoriente habilement ses fonds pour riposter à la pandémie de la COVID-19, et l'encourage à continuer de faire fond sur ses acquis, d'améliorer ses systèmes et pratiques opérationnels et administratifs, notamment en gagnant en agilité et souplesse dans l'intérêt d'une gestion et d'un financement adaptables et de continuer d'entreprendre d'élargir et de diversifier les sources de financement de ses programmes et de promouvoir le financement souple et prévisible ;

11. *Demande* au PNUD de préciser son rôle et la valeur qu'il propose à l'appui du Programme 2030 et de la riposte à la pandémie de la COVID-19, en veillant à tenir dûment compte des principes d'inclusivité et de durabilité en cherchant à dégager des solutions meilleures ;

12. *Encourage* le PNUD à aligner son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sur les lignes directrices applicables de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et lui demande d'harmoniser, s'il y a lieu, son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, l'accent devant être mis sur tous les niveaux de résultats et d'utiliser au maximum des indicateurs de résultat communs, le but étant de favoriser la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des Objectifs de développement durable et de renforcer encore la fonction d'évaluation à l'échelle du système ;

13. *Demande* au PNUD de fournir, en temps utile, dans la perspective de la deuxième session ordinaire de 2021, des renseignements plus détaillés sur son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris sur ses rapports avec le cadre de suivi et de notification de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

14. *Encourage* le PNUD à continuer d'affiner sa gestion fondée sur les résultats et à concevoir son dispositif et ses systèmes de suivi et de notification des résultats de manière à lui permettre de mettre efficacement en œuvre son plan stratégique pour la période 2022-2025, de façon à établir, en temps opportun, des données, méthodes et indicateurs utiles, le but étant d'aider les pays à atteindre plus rapidement les Objectifs de développement durable et de suivre l'évolution de l'action du PNUD à cet égard ;

15. *Demande* au PNUD de tenir compte, selon qu'il conviendra, des recommandations issues de toutes les évaluations pertinentes en établissant le plan stratégique pour la période 2022-2025 et les programmes régionaux connexes ;

En ce qui concerne la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements effectuée par le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2021/22) et la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/23) :

16. *Prend note* de la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements effectuée par le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2021/22) et de la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2021/23) ;

17. *Prend note* des constatations et conclusions de l'évaluation reconnaissant le rôle et le concours non négligeables du PNUD dans la mise en œuvre du Programme de microfinancements (PMF/FEM), programme à vocation générale qui contribue à promouvoir les avantages environnementaux et socioéconomiques dans 126 pays, tout en relevant des domaines qui appellent une plus vigoureuse intervention ;

18. *Demande* au PNUD de collaborer étroitement avec le PMF/FEM, en prêtant son concours et sa contribution à un processus consultatif en vue d'arrêter une vision à long terme actualisée pour le PMF/FEM et d'en réexaminer le « processus de reclassement » ;

19. *Prie* le PNUD de collaborer étroitement avec le PMF/FEM en vue d'en renforcer la gouvernance par multiples parties prenantes par le biais de ses comités directeurs mondiaux et nationaux ;

20. *Prie également* le PNUD d'améliorer et de privilégier l'innovation et les approches économiques à l'échelon des projets et des pays et de promouvoir de meilleures synergies entre les bureaux de pays du PNUD et le PMF/FEM, le but étant d'inscrire les résultats, les capacités et les bonnes volontés dans la durée.

11 juin 2021

2021/6

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2020 ([DP/2021/24](#)) ;
2. *Salue* les progrès accomplis par le FENU dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;
3. *Se félicite* de la volonté du Fonds de mettre en œuvre des solutions de financement innovantes et variées pour que nul ne soit laissé pour compte et de ce qu'il fait dans ce sens ;
4. *Note* que le Fonds joue un rôle de catalyseur s'agissant d'aider les pays les moins avancés à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à s'en relever plus forts ;
5. *Réaffirme sa volonté* de soutenir les activités du Fonds, en assurant notamment le financement intégral de ses besoins en ressources tels qu'indiqués dans son Cadre stratégique pour la période 2018-2021, et notamment le financement de son fonds d'investissement à hauteur de 50 millions de dollars.

11 juin 2021

2021/7

Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Encourage* le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) à continuer de promouvoir un climat propice au volontariat et à l'action des volontaires, le but étant d'inscrire les acquis du développement dans la durée ;
2. *Prend acte* des résultats obtenus par le programme en 2020, y compris la réaction rapide et efficace face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tel qu'il ressort du rapport de l'Administrateur ([DP/2021/25](#)) ;
3. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial dans l'exécution du cadre stratégique du programme pour la période 2018-2021 et la riposte à la COVID-19 et appelle tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions à ce fonds ;
4. *Félicite* le programme d'être bien inséré dans le système des Nations Unies, la preuve en étant qu'il coopère avec 60 organismes des Nations Unies ;
5. *Félicite* le programme pour les résultats obtenus conformément à son cadre stratégique 2018-2021, tel qu'il ressort de son évaluation indépendante et demande d'élaborer son prochain cadre stratégique en s'inspirant de ses résultats organisationnels et en conformité avec la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale ;
6. *Demande* au programme de continuer, comme il a réussi à le faire, à opérer sa mutation numérique à l'occasion de son prochain cadre stratégique pour 2022-2025 et au-delà ;
7. *Prie* le programme de continuer de défendre vigoureusement la cause de l'inclusion des personnes handicapées ;

8. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies pour leur contribution exceptionnelle en 2020 à la lutte contre la pandémie et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11 juin 2021

2021/8

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive pour 2020 : DP/FPA/2021/4 (Partie I, Partie I/Add.1 et Partie II) ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des résultats de son plan stratégique pour la période 2018-2021, conformément au cadre intégré des résultats et d'allocation des ressources au cours de son avant-dernière année de mis en œuvre ;

3. *Note en s'en préoccupant* le déficit croissant de financement nécessaire pour réaliser les trois résultats transformateurs dictés par la COVID-19 et à cet égard, *invite* le FNUAP à établir d'ambitieuses mais prudentes projections de revenu, couplées à une stratégie de mobilisation de ressources pragmatique mais réalisable pour son prochain plan stratégique 2022-2025.

11 juin 2021

2021/9

Évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du présent rapport relatif à la fonction d'évaluation et du programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation en 2021 ;

2. *Salue* les efforts faits par le FNUAP et les progrès qu'il a accomplis s'agissant de renforcer la fonction d'évaluation en l'adaptant sans cesse aux exigences de la riposte à la crise de la COVID-19, en concourant aux activités d'évaluation menées à l'échelle du système des Nations Unies et en encourageant les pays à se doter de capacités d'évaluation ;

3. *Réaffirme* le rôle de la fonction d'évaluation et souligne combien il importe pour le FNUAP de disposer de résultats d'évaluation indépendante de grande qualité dans le cadre de son plan stratégique pour 2018-2021, et l'intérêt qu'elle présente s'agissant d'arrêter son nouveau plan stratégique pour la période 2022-2025 et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Encourage* le FNUAP à établir son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources en conformité avec les lignes directrices applicables de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et le prie d'harmoniser, selon qu'il conviendra, son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, l'accent devant être mis sur tous les niveaux de résultat et d'utiliser au maximum des indicateurs de résultat communs, le but étant de favoriser la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer encore la fonction d'évaluation à l'échelle du système ;

5. *Prie* le FNUAP de lui présenter, en temps opportun, dans la perspective de sa deuxième session ordinaire de 2021, des renseignements plus détaillés sur son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris ses liens avec le dispositif de suivi et de notification de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies ;

6. *Encourage* le FNUAP à continuer d'accroître ses investissements en vue d'allouer à la fonction d'évaluation au moins 1,4 pour cent et jusqu'à 3 pour cent du montant total de ses dépenses de programmes, tel qu'indiqué dans sa politique d'évaluation de 2019.

11 juin 2021

2021/10

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la contribution que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a apportée en 2020 aux résultats opérationnels du système des Nations Unies, des gouvernements et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, venant ainsi renforcer les moyens mis au service du développement durable ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNOPS dans l'exécution de son plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Prend note* du rapport annuel contenant les recommandations du Corps commun d'inspection et des progrès accomplis s'agissant de donner suite aux recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Prend acte* des renseignements fournis concernant les progrès accomplis dans les activités d'investissement à impact social et environnemental qui intéressent les infrastructures durables dans les domaines relevant du mandat de l'UNOPS et *prie* ce dernier, en poursuivant son travail, de mieux rendre compte de ces activités ;

5. *Prend note* du concours que l'UNOPS a apporté aux activités de riposte et de relèvement face à la crise née de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

11 juin 2021

2021/11

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2020 ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs en suspens résultant de précédents rapports d'audit ;

3. *Se réjouit* de ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS aient fourni des renseignements sur les pertes financières dues à la fraude et encourage la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOP à continuer d'affiner leurs dispositifs de lutte contre la fraude et d'améliorer leurs taux de recouvrement par suite de fraude ;

4. *Note* que la décision 2020/10 est encore en cours d'exécution et, à cet égard, invite les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à collaborer avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui présenter un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats dégagés ;

5. *Encourage* les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à lui présenter les conclusions dégagées par le groupe de travail sur les rapports d'audit et les encourage à lui proposer une analyse des tendances à long terme des conclusions issues d'audits et d'investigations dans les rapports annuels qu'ils lui présentent ;

6. *Encourage* les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer d'organiser, à l'intention des États Membres, selon qu'il conviendra, des séances d'information officielles, notamment avant la session annuelle du Conseil ;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit et les investigations internes menées en 2020 (DP/2021/14) et ses annexes et de la réponse de l'administration audit rapport ;

8. *Rappelle* sa décision 2021/1, et encourage de nouveau le PNUD à continuer de mettre en œuvre sa propre stratégie de lutte contre la fraude et d'exécuter son plan d'action pour la gestion du risque de fraude et l'encourage une fois de plus à coordonner les mesures qu'il prend pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes avec celles que lui inspirent les conclusions du rapport d'audit du Bureau de l'audit et des investigations intitulé « Performance Audit of UNDP Global Environmental Facility (GEF) Management » ;

9. *Exprime* son soutien constant à la fonction d'audit interne d'investigation du PNUD ;

10. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

11. *Constate* le nombre constant des recommandations d'audit qui intéressent la gestion des programmes, les achats et la gestion financière, y compris la gestion des partenaires d'exécution et encourage le PNUD à entreprendre sans désespérer de donner suite aux recommandations récurrentes ;

En ce qui concerne le FNUAP :

12. *Prend note* a) du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2020 (DP/FPA/2021/6) ; b) de l'opinion, fondée sur le périmètre d'intervention, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2021/6/Add.1) ; et c) de la réponse de l'administration y relative, ainsi que du rapport du Comité consultatif de supervision ;

13. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultative de supervision (DP/FPA/2021/6/Add.2) ;

14. *Exprime* son soutien constant au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation au sein du FNUAP, relève en s'en préoccupant le nombre d'investigations remontant à ces dernières années et invite l'administration du FNUAP à donner à la fonction d'investigation les moyens de sa mission afin de lui permettre d'en réduire la charge ;

15. *Prend acte en y souscrivant* de la participation du Bureau des services d'audit et d'investigation à des activités conjointes d'audit et d'investigation ;

16. *Relève* les notations attribuées aux audits achevés en 2020 et encourage l'administration à continuer d'œuvrer à appliquer les recommandations d'audit nouvelles et en suspens et à remédier aux problèmes qui suscitent des recommandations récurrentes ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2020 (DP/OPS/2021/2) et la réponse de l'administration ;

18. *Prend note* des progrès considérables accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs ;

19. *Prend note* de ce que le Groupe de l'audit interne et des investigations respecte les normes internationales, tel que confirmé par une évaluation-qualité externe de sa fonction d'évaluation ;

20. *Prend note* de l'opinion, fondée sur le périmètre d'intervention, concernant l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS (conformément à la décision 2015/13 du Conseil d'administration) ;

21. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2020 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

11 juin 2021

2021/12

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2021/15, DP/FPA/2021/7 et DP/OPS/2021/3) ;

2. *Note* les progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD s'agissant d'asseoir une tradition de respect de la déontologie au PNUD ;

3. *Se félicite* des progrès que le Bureau de la déontologie du FNUAP ne cesse d'accomplir dans son travail ;

4. *Note* les progrès accomplis par le Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS.

11 juin 2021

2021/13

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2021, il a :

Point 1
Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2021 (DP/2021/L.2 et Corr.1) ;

Adopté le rapport de sa première session ordinaire de 2021 (DP/2021/12) ;

Débat consacré aux questions communes**Point 2**
Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Pris note du point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;

Point 3
Audit interne et investigations

Adopté la décision 2021/11 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs aux activités d'audit interne et d'investigation et les réponses de l'administration ;

Point 4
Déontologie

Adopté la décision 2021/12 sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 5
Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel

Pris note des exposés présentés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel ;

Débat consacré au PNUD**Point 6**
Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2021/4 relative à l'Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et le rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 ;

Point 7
Égalité des genres au PNUD

Pris note du rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (DP/2021/17) ;

Point 8
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après conformément à la décision 2014/7 :

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie ([DP/DCP/ARM/5](#)) ;

Amérique latine et Caraïbes : Argentine ([DP/DCP/ARG/4](#)) ;

Approuvé la troisième prolongation de trois mois du programme de pays de Madagascar ([DP/2021/18](#)) et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays de la République arabe syrienne du 30 juin au 31 décembre 2021 ([DP/2021/18/Add.1](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Iran (République islamique d'), de la Mongolie, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Tchad et de la Zambie déjà approuvée par l'Administrateur ([DP/2021/18](#)) ;

Point 9

Évaluation

Adopté la décision 2021/5 sur l'évaluation du PNUD (couvrant le rapport annuel sur l'évaluation, l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et la troisième évaluation conjointe du Programme de microfinancements pour l'environnement mondial et du PNUD) ;

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2021/6 concernant le rapport sur les résultats obtenus en 2020 ;

Point 11

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2021/7 relative au programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur ;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2021/8 sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive ;

Point 13

Évaluation

Adopté la décision 2021/9 sur l'évaluation du FNUAP ;

Point 14

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé le programme de pays suivant conformément à la décision 2014/7 :

Arménie ([DP/FPA/CPD/ARM/4/Rev.1](#)) ;

Approuvé la troisième prolongation de trois mois du programme de pays de Madagascar du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 et le programme de pays de la République arabe syrienne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 ([DP/FPA/2021/3](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 15

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2021/10 concernant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

11 juin 2021

2021/14

Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du processus transparent et consultatif entrepris par le PNUD dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris le dialogue intensif que le PNUD a engagé avec lui ;

2. *Note avec satisfaction* les mesures prises par le PNUD pour aligner son Plan stratégique sur les résolutions de l'Assemblée générale [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et [75/233](#) du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Approuve* le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ([DP/2021/28](#)), prend note de ses annexes, et demande au PNUD de lui fournir des données de référence et des objectifs actualisés pour le cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau Plan stratégique ;

4. *Note* que le Plan stratégique, cadre stratégique global du PNUD, n'est pas négocié au niveau intergouvernemental, et a conscience que le Plan stratégique comprend certains termes qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental dans le système des Nations Unies ;

5. *Constate avec satisfaction* que le PNUD retient les meilleures pratiques pour appliquer ses plans stratégiques et lui demande de continuer sur cette voie à l'échelle nationale en respectant pleinement les principes de l'appropriation et de la direction des programmes par les pays, en tenant compte de leurs priorités et besoins nationaux et en gardant à l'esprit les différents contextes et les caractéristiques particulières des pays, conformément aux droits humains internationaux universellement reconnus ;

6. *Prie* le PNUD de présenter au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle de 2024, un examen approfondi à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025 et de ses annexes, y compris, si nécessaire, des informations actualisées sur le plan et ses annexes ;

7. *Rappelle* le paragraphe 12 de sa décision 2021/25 et demande au PNUD d'inclure dans les rapports de l'Administrateur sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

2 septembre 2021

2021/15

Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025 (DP/2021/29), qui présentent un budget intégré unique comprenant toutes les catégories budgétaires, mieux axé sur les résultats et mieux relié aux résultats du Plan stratégique, et dont la méthodologie et la présentation sont harmonisées, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts, avec celles du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF, comme l'a approuvé le Conseil d'administration dans sa décision 2020/12 sur la politique globale commune de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1) ;

2. *Accueille avec satisfaction également* le processus transparent et consultatif engagé par le PNUD aux fins de l'élaboration du plan de ressources intégré et du projet de budget intégré pour 2022-2025 ;

3. *Prend acte avec satisfaction* de l'inclusion d'une nouvelle catégorie de classification des coûts relative aux activités indépendantes de contrôle et de vérification, comportant des lignes budgétaires distinctes pour le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations, dans le cadre des efforts en cours pour améliorer et clarifier l'information financière afin que les États Membres comprennent mieux la situation financière du PNUD ;

4. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2021/30) sur les composantes institutionnelles du plan de ressources intégré et du projet de budget intégré, ainsi que des recommandations du Comité consultatif, et prie le PNUD de donner suite à ces recommandations et de lui rendre compte des mesures prises ;

5. *Rappelle* ses décisions 2007/33, 2009/22, 2010/2, 2010/32, 2011/10, 2012/1, 2012/27, 2012/28, 2013/4, 2013/9, 2013/18, 2013/28, 2013/30, 2016/5, 2017/11, 2017/31, 2020/5, 2020/12 et approuve le document DP/2021/29 sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré pour 2022-2025, et ses annexes, ainsi que les dispositions figurant dans le document ;

6. *Approuve* le budget intégré pour 2022-2025 sur la base des prévisions concernant les ressources ordinaires et les autres ressources disponibles et de leur utilisation prévue, y compris l'ouverture d'un crédit de 1 193,8 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour la composante institutionnelle du budget intégré pour 2022-2025 ;

7. *Se félicite* des crédits budgétaires alloués au Fonds d'équipement des Nations Unies et au programme des Volontaires des Nations Unies, ainsi que de la contribution continue du budget de base du PNUD à ces organisations, compte tenu notamment de leur importance pour les pays les moins avancés, et demande au PNUD de continuer à verser des contributions à ces entités, et de lui rendre compte de tout changement de ses allocations de fonds à ces entités pendant la durée du budget intégré, conformément aux décisions précédentes, y compris la décision 2017/31 ;

8. *Se félicite* qu'au cours de la période 2022-2025, le PNUD continuera d'investir dans la qualité des programmes et la conformité, grâce à des systèmes et des structures opérationnels modernisés et à un cadre de contrôle interne renforcé ; note que ce faisant, le PNUD serait en mesure de renforcer les capacités de gestion et de contrôle interne aux niveaux national, régional et central afin de favoriser une atténuation proactive des risques liés à l'action programmatique et opérationnelle, et note que ces investissements donneraient un nouvel élan à l'application des récentes

recommandations d'évaluation et d'audit qui soulignent la nécessité de continuer à investir dans la mise à jour des systèmes de suivi et de contrôle internes et des capacités nationales, et encourage également le PNUD à continuer à utiliser les compétences appropriées, y compris locales et nationales, et à soutenir le renforcement des capacités de gestion et de contrôle interne dans ses programmes et projets ;

9. *Prie* le PNUD de présenter, conjointement avec l'examen à mi-parcours du plan stratégique, un examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré.

2 septembre 2021

2021/16

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 (DP/2021/31) et ses annexes, y compris les progrès réalisés concernant les engagements pris par chaque entité dans le cadre du pacte de financement ;

2. *Note* qu'il importe de disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles et demande instamment au PNUD de continuer à inviter les États Membres à donner la priorité à la contribution à ses ressources ordinaires pour qu'il puisse obtenir les résultats escomptés dans le cadre de son Plan stratégique, rétablir les acquis du développement qui ont été érodés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et maintenir des dispositifs solides de contrôle et d'application du principe de responsabilité ;

3. *Rappelle* qu'il importe que le financement soit prévisible et invite le PNUD à poursuivre son dialogue avec les États Membres pour qu'ils versent des contributions sur une base pluriannuelle pour 2021 et les années suivantes, afin de permettre au PNUD de répondre avec souplesse à l'évolution des besoins des pays de programme ;

4. *Note* l'importance d'un financement thématique flexible, qui est essentiel pour que le PNUD accélère sa programmation afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et encourage la mise à disposition de ressources non-préaffectées ;

5. *Engage* le PNUD à poursuivre ses échanges avec les États Membres dans le cadre de dialogues structurés concernant l'abandon des ressources strictement préaffectées au profit de ressources ordinaires et flexibles, et à respecter les engagements complémentaires du pacte de financement.

2 septembre 2021

2021/17

Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* le processus inclusif et consultatif entrepris par le FNUAP pour élaborer son nouveau Plan stratégique (figurant dans le document DP/FPA/2021/8) ;

2. *Note avec satisfaction* les mesures prises par le FNUAP pour aligner son Plan stratégique sur les résolutions de l'Assemblée générale 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et 75/233 du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Approuve* le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025, qui sera mis en œuvre conformément à cette décision, prend note de ses annexes (consultables sur le site Web du FNUAP) et demande au FNUAP de présenter, à sa session annuelle de 2022, des niveaux de référence et des niveaux cibles actualisés pour le cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau Plan stratégique ;

4. *Note* que le Plan stratégique constitue le cadre stratégique global du FNUAP et n'est pas négocié au niveau intergouvernemental, et a conscience que le Plan stratégique et ses annexes comprennent certains termes qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental dans le système des Nations Unies ;

5. *Demande* au FNUAP d'appliquer son Plan stratégique et ses annexes conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux documents finaux des conférences d'examen, tout en prenant note des documents finaux des conférences régionales d'examen sur la population et le développement, et en soulignant que ces documents finaux fournissent des orientations régionales spécifiques sur la population et le développement au-delà de 2014 pour chaque région ayant adopté le document final en question, ainsi que conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec l'accord et le consentement du pays hôte, en tenant compte des différentes législations nationales et des contextes culturels, des capacités et des niveaux de développement, et en respectant la marge d'action nationale, tout en respectant les règles et engagements internationaux pertinents, et conformément aux droits humains internationaux universellement reconnus ;

6. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2021/9 et demande au FNUAP d'inclure dans les rapports de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

2 septembre 2021

2021/18

Budget intégré du FNUAP pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/9), qui présentent un budget intégré unique comprenant toutes les catégories budgétaires, mieux axé sur les résultats, et dont la méthodologie et la présentation sont harmonisées, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts, avec celles d'ONU-Femmes, du PNUD et de l'UNICEF, comme l'a approuvé le Conseil d'administration dans sa décision 2020/12 sur la politique globale commune de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1) ;

2. *Accueille avec satisfaction également* le processus transparent et consultatif engagé par le FNUAP aux fins de l'élaboration du budget intégré pour 2022-2025 ;

3. *Prend acte avec satisfaction* de l'inclusion d'une nouvelle catégorie de classification des coûts relative aux activités indépendantes de contrôle et de vérification, comportant des lignes budgétaires distinctes pour le Bureau de l'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations, dans le cadre des efforts en cours pour améliorer et clarifier l'information financière afin que les États Membres comprennent mieux la situation financière du FNUAP ;

4. *Prend note* des résultats et des besoins en ressources dans les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2022-2025, telles qu'elles figurent dans le document [DP/FPA/2021/9](#) ;

5. *Prend note également* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([DP/FPA/2021/12](#)) sur le budget intégré du FNUAP, ainsi que des recommandations du Comité consultatif, et prie le FNUAP de donner suite à ces recommandations et de lui rendre compte des mesures prises ;

6. *Prend note également* de la présentation des activités et des coûts associés figurant dans le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 ;

7. *Approuve* les ressources brutes de 839,9 millions de dollars, qui représentent les estimations budgétaires institutionnelles pour 2022-2025, et note que ces estimations comprennent 235,5 millions de dollars pour le recouvrement des coûts indirects à partir d'autres ressources ;

8. *Approuve également* un plafond de 204,5 millions de dollars de ressources ordinaires prévues pour les programmes mondiaux et régionaux pour 2022-2025, en notant que ce montant ne peut être dépassé sans l'approbation du Conseil d'administration ;

9. *Approuve également* un montant annuel de 10 millions de dollars de ressources ordinaires pour le fonds d'urgence, rappelant la décision 2015/3 du Conseil d'administration, et réaffirme l'autorisation existante permettant à la Directrice exécutive du FNUAP d'augmenter le fonds d'urgence d'un montant maximum de 2 millions de dollars au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des urgences le justifient ;

10. *Approuve* la proposition de la Directrice exécutive, qui est similaire aux décisions 2008/6, 2012/13, 2013/32 et 2017/24, de lui accorder une autorité exceptionnelle au cours de la période 2022-2025 pour accéder à un maximum de 5,6 millions de dollars supplémentaires en ressources ordinaires pour des mesures de sécurité, à condition que ces fonds soient utilisés pour des missions de sécurité nouvelles ou émergentes, telles que définies dans les directives du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, et demande au FNUAP de présenter au Conseil d'administration un rapport sur l'utilisation de ces fonds dans son examen statistique et financier annuel ;

11. *Prie* le FNUAP de présenter, conjointement avec l'examen à mi-parcours du plan stratégique, un examen à mi-parcours du budget intégré.

2 septembre 2021

2021/19

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend bonne note* du rapport 2020-2021 du FNUAP sur le dialogue structuré en matière de financement ([DP/FPA/2021/10](#)) ;

2. *Souligne* qu'il est d'une importance cruciale que le FNUAP dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et tangibles pour mettre en œuvre le plan stratégique pour 2018-2021 et 2002-2025, assurer une riposte face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aider à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Rappelle* qu'il importe d'élargir la base des contributeurs et engage le FNUAP, conformément au pacte de financement, à encourager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements rapides et prévisibles, et encourage également le FNUAP à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions, en particulier pour les ressources ordinaires ;

4. *Note* l'importance d'un financement thématique flexible, car il est essentiel que le FNUAP soit en mesure d'accélérer la programmation pour atteindre ses trois résultats transformateurs et les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines où les acquis en matière de développement ont été compromis par la pandémie de COVID-19 ;

5. *Invite* le FNUAP à poursuivre son dialogue avec les États Membres, dans le cadre des dialogues structurés en matière de financement, concernant l'abandon des contributions affectées à des usages très spécifiques au profit de financements plus prévisibles et flexibles, en particulier les ressources de base, et à appuyer à le respect des engagements pris dans le pacte de financement.

2 septembre 2021

2021/20

Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Remercie* le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) du processus consultatif engagé dans le cadre de la préparation du Plan stratégique pour 2022-2025 ([DP/OPS/2021/5](#)) ;

2. *Approuve* le Plan stratégique pour 2022-2025 et reconnaît les contributions que l'UNOPS peut apporter pour accroître la capacité de mise en œuvre des pays, en fonction de leurs priorités et besoins nationaux respectifs, afin notamment d'atteindre les objectifs de développement durable ;

3. *Constate avec satisfaction* que l'UNOPS, conformément à son Plan stratégique pour 2022-2025, exécute des projets fondés sur les principes de l'appropriation nationale et conformes aux priorités et besoins nationaux, lui demande de continuer sur cette voie, et salue l'aide apportée par l'UNOPS aux pays où les populations sont dans le besoin, y compris dans les situations les plus fragiles ;

4. *Encourage* l'UNOPS à commencer à analyser systématiquement les contributions de ses prestations de services aux objectifs des partenaires et à la réalisation d'objectifs de développement plus larges et de lui faire rapport à ce sujet ;

5. *Souligne* la valeur ajoutée présentée par les contributions apportées par l'UNOPS aux infrastructures de qualité, aux marchés publics et aux investissements durables dans les infrastructures et l'innovation, et demande à l'UNOPS de continuer à participer aux processus de réforme du système des Nations Unies et au système de développement des Nations Unies, conformément au rôle et au mandat qui sont les siens ;

6. *Encourage* l'UNOPS à continuer d'améliorer sa proposition de valeur dans le cadre de l'ensemble de son mandat à l'intention de tous ses partenaires afin que ceux-ci puissent profiter de l'expertise technique de l'UNOPS et d'un soutien en vue d'une mise en œuvre rentable, et encourage l'UNOPS à continuer d'être une ressource centrale pour le système des Nations Unies ainsi que pour les gouvernements et tous les autres partenaires ;

7. *Appuie* le souci de la qualité et de l'excellence organisationnelle guidé par les objectifs de gestion de l'UNOPS, et encourage les investissements internes pour que puissent être rapidement appliquées les leçons tirées de l'expérience consistant à travailler pendant la maladie à coronavirus (COVID-19) et pour explorer tout potentiel inexploité de la numérisation.

2 septembre 2021

2021/21

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2022-2023 et rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2022-2023 (DP/OPS/2021/6) :

1. *Prend note* du projet de budget de l'UNOPS pour 2022-2023 (DP/OPS/2021/6) et de ses annexes, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/OPS/2021/7) ;

2. *Approuve* l'objectif de zéro fixé pour les recettes nettes ;

3. *Avalise* les ambitions affichées pour l'UNOPS pour les deux années à venir, s'agissant des résultats en matière de gestion et de l'allocation ciblée de ressources au service des objectifs fixés pour sa contribution, avec des montants estimatifs de 200,5 millions de dollars en recettes, 181,3 millions de dollars en ressources de gestion et 19,2 millions de dollars en provisions, passifs et imprévus ;

4. *Demande* à l'UNOPS de donner suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (DP/OPS/2021/7), notamment en ce qui concerne la présentation au Conseil d'administration de prévisions budgétaires prudentes, de donner des informations complémentaires sur la méthode de calcul de ces prévisions pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà, de réévaluer le niveau des frais de gestion afin d'établir des niveaux qui permettent de ne pas accumuler d'excédents au-delà d'un montant réaliste qui aurait été fixé pour la réserve opérationnelle, de lui faire rapport sur ces questions à sa deuxième session ordinaire de 2022 et de tenir compte de tout changement dans les prochaines prévisions budgétaires pour 2024-2025 ;

5. *Approuve* la modification du montant minimum requis de la réserve opérationnelle de l'UNOPS, qui sera fixé à 25 % des charges de la gamme de services d'infrastructure, 5 % des charges pour les autres gammes de services et 33 % des frais administratifs, avec une pondération de 50 % pour l'année en cours, 30 % pour l'année précédente et 20 % pour l'année antérieure (voir DP/OPS/2021/6, annexe II), étant entendu qu'il lui en sera rendu compte chaque année dans les états financiers annuels ;

6. *Demande* qu'en tant qu'un des coprésidents du Groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat sur les réserves opérationnelles du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, l'UNOPS continue de travailler

avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat en vue d'établir un cadre commun concernant un plafond maximum pour les réserves, conformément aux délais communiqués par le Conseil des chefs de secrétariat à l'ensemble du système des Nations Unies, et demande en outre que l'UNOPS l'informe des progrès accomplis à la session annuelle de 2022 ;

7. *Demande* à l'UNOPS de présenter une évaluation et une justification de la proposition tendant à créer une réserve distincte pour les investissements à impact pour des infrastructures durables (Initiative S3I) et de lui faire rapport à sa première session ordinaire de 2022, demande en outre à l'UNOPS de procéder à une évaluation complète de l'initiative S3I après la fin de la phase pilote en décembre 2023, et de lui en présenter les conclusions à sa session annuelle de 2024, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

En ce qui concerne le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020 (DP/OPS/2021/8) :

8. *Prend note* du présent rapport ;
9. *Accueille* avec satisfaction les données et les analyses qui y figurent.

2 septembre 2021

2021/22

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2021

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2021, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2021 (DP/2021/L.3) ;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2021 (DP/2021/26) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2022 ;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025

Adopté la décision 2021/14 sur le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ;

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2021/15 sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du PNUD pour 2022-2025 ;

Point 4

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Adopté la décision 2021/16 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD ;

Point 5
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Botswana (DP/DCP/BWA/3) ; Cameroun (DP/DCP/CMR/4) ; Comores (DP/DCP/COM/3) ; Érythrée (DP/DCP/ERI/4) ; Madagascar (DP/DCP/MDG/4) ; Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/4) ;

Asie-Pacifique : Bangladesh (DP/DCP/BGD/4) ; République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/4) ;

Europe et Communauté d'États indépendants : Albanie (DP/DCP/ALB/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : Guatemala (DP/DCP/GTM/4) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Gambie, le Maroc, le Monténégro, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan, et le Soudan du Sud, déjà approuvée par l'Administrateur (DP/2021/33) ;

Approuvé la première prolongation de deux ans du programme de pays pour Djibouti (DP/2021/33) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye (DP/2021/33) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 6
Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

Adopté la décision 2021/17 sur le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 ;

Point 7
Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2021/18 sur le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 ;

Point 8
Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Adopté la décision 2021/19 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP pour 2020-2021 ;

Point 9
Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du FNUAP ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Albanie (DP/FPA/CPD/ALB/5) ; Bangladesh (DP/FPA/CPD/BGD/10) ; Botswana (DP/FPA/CPD/BWA/7) ; Comores (DP/FPA/CPD/COM/7) ; Guatemala (DP/FPA/CPD/GTM/8) ; République démocratique populaire lao (DP/FPA/CPD/LAO/7) ; Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/8) ; Zimbabwe (DP/FPA/CPD/ZWE/8) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Gambie, l'Iran, la Mongolie, le Maroc, le Niger, la République centrafricaine, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad, approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye, le Tadjikistan et la Zambie ([DP/2021/11](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 10

Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025

Adopté la décision 2021/20 sur le plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 ;

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2021/21 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2022-2023 et le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020.

2 septembre 2021

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD,
du FNUAP et de l'UNOPS pour sa première session ordinaire
de 2022 (31 janvier au 4 février, New York)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 31 janvier	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2021 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2022 <p>Débat consacré aux questions communes</p>
		2	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020
		3	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida <ul style="list-style-type: none"> • Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
	15 heures- 17 heures	4	Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel
		13	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes
Mardi 1^{er} février	10 heures- 13 heures		Débat consacré à l'UNOPS
		12	Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures- 17 heures		Débat consacré au PNUD
	8	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique pour les Volontaires des Nations Unies pour 2022-2025 	
	9	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Cadre stratégique pour le FENU pour 2022-2025 	

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mercredi 2 février	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD (suite) Dialogue interactif avec l'Administrateur
	15 heures- 17 heures	5	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> État actualisé des consultations relatives au Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
		7	Évaluation du PNUD <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'appui apporté par le PNUD aux jeunes pour leur donner davantage de moyens d'action et améliorer leur employabilité et réponse de l'administration Comblent le fossé énergétique : évaluation de la programmation du PNUD pour l'accès à une énergie propre et abordable, et réponse de l'administration
Jeudi 3 février	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures- 17 heures	10	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays Prolongation de programmes de pays
		11	Évaluation du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025
Vendredi 4 février	10 heures- 13 heures	6	Débat consacré au PNUD (suite) Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> Documents de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté des États indépendants, l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2022-2025. Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays Prolongation de programmes de pays
	15 heures- 16 heures	13	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> Adoption de décisions restées en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> Adoption du plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2022